



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20251010-202509D0062-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2025  
Date de réception préfecture : 10/10/2025  
N° 202509D0062

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg en Bresse

## VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :  
**30 septembre 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 27  
Présents : 19  
Absents :  
Votants : 27

Date de la convocation :  
**24 Septembre 2025**

Domaine Finances  
Pour : 27  
Contre :  
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-cinq le 30 septembre , le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

**PRÉSENTS :** P. LARRIEU - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON - C. VALET - J. BERTHET - A. DUPERRIER - D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET - V. PEYROL - I. VAURES - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - S. BAUDIN - F. CANARD - P. NOBLET

**ABSENTS :**

F. MARECHAL a donné pouvoir à A. MARTIN  
E. JACQUAND a donné pouvoir à F. JANET  
M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU  
D. VENET a donné pouvoir à J. BERTHET  
S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON  
J. SAINT-PIERRE a donné pouvoir à C. VALET  
S. CLOUPET a donné pouvoir à M. MACON  
D. SEBAL a donné pouvoir à V. PEYROL

## OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNE

Mme Isabelle DUBOIS expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'adopter la décision modificative n°1, section fonctionnement et investissement , du budget de la Commune, selon les modalités suivantes.

La Commission Finances réunie le 23 Septembre 2025 a donné un avis favorable

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>400.00 €</b>	<b>400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21351-288-322 : STADE DE RUGBY	23 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-336-50 : PLACE DE VERDUN	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-256-020 : ACHAT DE MATERIEL DIVERS	5 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-270-020 : MATERIELS & LOGICIELS INFORMAT.	0.00 €	5 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-313-50 : VIDEOPROTECTION	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>28 900.00 €</b>	<b>28 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>28 900.00 €</b>	<b>28 900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ Adopte la décision modificative n°1 du Budget Commune.



Le 8 Octobre 2025,  
Le Maire,  
Pierre LARRIEU

